



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 21 décembre 2016** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 12 décembre 2016.

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS



Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

Note à l'attention des membres de l'assemblée et du public !

- * Les permanences administratives du **samedi matin** (service de l'état civil et de la population) seront assurées **de 9h00' à 11h00'** les **24 et 31 décembre 2016**.
- * Les bureaux de l'administration communale seront **fermés** les **lundis 26 décembre 2016** (lendemain de la fête de Noël) et **2 janvier 2017**.

Bonnes fêtes à toutes et à tous !

SÉANCE PUBLIQUE

1. Communication de décisions de l'autorité de tutelle compétente concernant différents actes du Conseil communal.
2. Dotation communale au Fonds des communes pour l'exercice 2016. Pénalité (diminution "linéaire" de 70.952,91 EUR) appliquée indûment par la Région au détriment des finances communales suivant notification (lettre) du 26 juillet 2016. Introduction d'une requête en annulation au Conseil d'Etat : autorisation d'ester "en justice" à donner au Collège communal conformément à l'article L1242-2 du *Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation*, tel que modifié.
3. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2016 – Troisième modification. Rapport de la commission d'avis composée du Président, du Directeur général et de la Directrice financière du Centre: approbation.

4. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2016 – Troisième modification (services ordinaire et extraordinaire) : approbation.
5. Présentation, par le Collège communal, du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune pour l'année 2016, intitulé *L'année communale 2016 à Braine-le-Château* [article L1122-23 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié].
6. Vote du budget communal pour l'exercice 2017.
7. Sécurité civile. *Zone de secours du Brabant wallon*. Dotation communale pour l'exercice 2017 : décision.
8. Compétence d'octroyer les subventions communales. Délégation à donner au Collège suivant faculté offerte par l'article L1122-37 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié : décision.
9. *Maison du Tourisme du Roman Pays* A.s.b.l. – Démission de la commune en sa qualité de membre de l'association : décision.
10. Église Saints Pierre et Paul de Wauthier-Braine (propriété communale). Projet de rénovation intérieure et extérieure : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de travaux. Introduction d'une demande de subvention "UREBA" (remplacement du système de chauffage pour amélioration des performances énergétiques) auprès de la Wallonie : décision.
11. Modification de voirie. Élargissement partiel de la rue Jean Theys dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisation introduite par la S.A. VLASIMMO : approbation.
12. Règlement communal d'urbanisme : adoption définitive.
13. Délocalisation des consultations du service de santé mentale de Tubize à Braine-le-Château (ancienne gare, Place de la Station). Convention avec la Province du Brabant wallon pour 2017-2019 : approbation.

HUIS CLOS

14. Personnel ouvrier. Admission à la pension de retraite d'une auxiliaire professionnelle contractuelle (technicienne de surface) : décision.

Personnel enseignant

15. École communale. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant (charge de ¾ temps) à l'implantation de Wauthier-Braine : ratification.
-